RÈGLEMENT OFFICIEL – LA CHARNOZIENNE D'HUGO (ÉDITION 2027)

PRÉAMBULE

Le trail **"La Charnozienne d'Hugo"** est organisé par l'Association *« Dans Le Sillage d'Hugo MOLLES »*. Cet événement est une manifestation solidaire et sportive organisée en hommage à Hugo, jeune Fusilier-Marin et Sapeur-Pompier volontaire de Charnoz-sur-Ain, décédé à l'âge de 23 ans d'un accident de la route dans son village, en avril 2026.

1. DATE, LIEU ET PROGRAMME

L'événement se déroulera le **dimanche 9 mai 2027**. Le site unique de départ, d'arrivée et d'accueil est situé au **Parc du Château de Charnoz (Parc du Château Messimy, 01800 Charnoz-sur-Ain)**.

Horaires des départs :

- **09h00 :** Départ du Trail 12 km
- **09h30 :** Départ du Trail 5 km
- **09h45 :** Départ de la Marche Familiale (Non chronométrée)

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION & CATÉGORIES D'ÂGE

Les épreuves sont soumises au respect des règles techniques et de sécurité de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).

- **Trail 12 km :** Ouvert aux coureurs à partir de la catégorie **Cadet**.
- **Trail 5 km :** Ouvert aux coureurs à partir de la catégorie **Minime**.
- **Marche Familiale :** Ouverte à tous sans restriction d'âge. Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'une personne majeure.

3. INSCRIPTIONS ET TARIFS

Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur le site internet **ledossard.com**.

- **Ouverture des inscriptions :** 1er décembre 2026.
- **Clôture des inscriptions :** La veille de la course (samedi 8 mai 2027).

Tarifs des engagements (frais d'inscription en ligne inclus) **:**

- **Trail 12 km :** 13 €
- **Trail 5 km :** 6 €
- **Marche Familiale :** Participation libre (minimum conseillé de 3 €)

4. RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards s'effectue au Parc du Château de Charnoz aux horaires suivants :

- Le **samedi 8 mai 2027** de 18h00 à 19h00.
- Le **dimanche 9 mai 2027** (matin de l'épreuve) à partir de 8h00.

Le retrait est conditionné par la présentation d'un **justificatif d'identité** et sous réserve d'un **dossier d'inscription complet** (justificatif médical conforme : Licence FFA valide ou attestation Parcours Prévention Santé - PPS de moins de 3 mois pour les majeurs, et paiement des frais d'inscription).

5. SEMI-AUTONOMIE ET RAVITAILLEMENTS

Les épreuves se déroulent en individuel et en semi-autonomie, à allure libre.

- **Trail 12 km :** Un poste de ravitaillement (eau + nourriture) est installé à mi-parcours. **Ce poste fermera à 10h00.**
- **Trail 5 km & Marche :** Pas de ravitaillement sur le parcours.

- **Éco-responsabilité :** Aucun gobelet jetable ne sera distribué. Chaque participant (trail et marche) doit obligatoirement être muni de son propre contenant (gobelet réutilisable, flasque ou gourde). Un ravitaillement complet est prévu pour l'ensemble des participants à l'arrivée au Parc du Château.

6. BARRIÈRES HORAIRES

Pour des raisons de sécurité, de respect des autorisations de voirie et de gestion des dispositifs de secours, des barrières horaires strictes sont mises en place sur la ligne d'arrivée :

- **Trail 5 km :** Temps maximal de course fixé à **1 heure**. La ligne d'arrivée fermera impérativement à **10h30**.
- **Trail 12 km :** Temps maximal de course fixé à **2 heures**. La ligne d'arrivée fermera impérativement à **11h00**.

Tout concurrent officiel franchissant la ligne d'arrivée au-delà de ces barrières horaires ne pourra pas être chronométré ni classé. Les coureurs encore présents sur le parcours après ces horaires limites seront mis hors course par l'équipe des serre-files ; s'ils décident de poursuivre leur chemin, ils le feront sous leur propre responsabilité, l'organisation déclinant toute responsabilité à leur égard.

7. SÉCURITÉ, BALISAGE ET PC SÉCURITÉ

- **Balisage :** Les parcours sont matérialisés à l'aide de rubalise et de panneaux spécifiques, retirés immédiatement après l'épreuve. Il est strictement obligatoire de suivre ce balisage officiel et de ne pas se fier à une trace GPX téléchargée préalablement (le parcours pouvant être ajusté au dernier moment).
- **Partage de l'espace :** Les épreuves empruntent des sentiers naturels partagés avec d'autres usagers et de brèves sections de routes ouvertes à la circulation. Les concurrents doivent impérativement respecter le Code de la route et rester vigilants.
- **Signaleurs :** Des commissaires de course (signaleurs) sont positionnés aux points clés. Les consignes données par ces derniers doivent être strictement respectées.
- **Téléphone d'urgence :** En cas d'égarement ou d'anomalie sur le parcours, le numéro du PC Sécurité est le **06 19 66 05 15**.

8. DISPOSITIF DE SECOURS ET ENTRAIDE

- **Moyens de secours :** Une équipe de secouristes agréés est présente en permanence sur la zone centrale de départ/arrivée.
- **Assistance mutuelle :** Tout participant est tenu de porter assistance à un coureur en difficulté ou blessé et de prévenir immédiatement les secours. Le temps passé à porter assistance sera décompté du temps de course final sur demande.
- **Procédure d'alerte :**
 1. Pour un problème mineur : Contacter le **PC Course** (numéro communiqué le matin du départ).
 2. Pour une détresse grave ou vitale : Composer directement le **112**, préciser votre participation à *"La Charnozienne d'Hugo à Charnoz-sur-Ain"*, donner votre position exacte (kilométrage ou repère) et le numéro de dossard du coureur blessé. Prévenir le PC Course dans un second temps.
 - **Autorité médicale :** Tout coureur faisant appel à un secouriste se soumet à son autorité et s'engage à accepter ses décisions (y compris une mise hors course pour raisons médicales ou dépassement des temps limites).

9. CHRONOMÉTRAGE ET ABANDONS

- **Chronométrage :** Assuré par la société **Ain Bugey Chrono** à l'aide d'une puce électronique individuelle fixée au dossard. Tout coureur non détecté à la ligne d'arrivée ne sera pas classé.
- **Abandon :** En cas d'abandon volontaire, le coureur doit impérativement se signaler au signaleur le plus proche et lui remettre son dossard. L'organisation n'est pas tenue d'assurer le rapatriement des coureurs ayant abandonné en cours de tracé.

10. ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE ET CONSEILLÉ

- **Obligatoire (pour tous) :** Un gobelet ou une gourde personnelle.
- **Conseillé (pour les trails) :** chaussures de trails (bonne adhérence sur sols glissants).
- **Selon météo :** L'organisation se réserve le droit d'exiger le port d'une veste imperméable, d'une couche thermique (chaude) ou d'un cuissard long.
- **Bâtons :** non indispensables mais autorisés. Ils doivent être conservés du départ à l'arrivée (interdiction de les abandonner ou de les récupérer en cours de route).

11. CLASSEMENTS, RÉCOMPENSES ET PODIUMS

Les trails (5 km et 12 km) font l'objet d'un classement général scratch et par catégorie (masculin et féminin) mis à jour en direct.

- **Podiums :** Organisés à partir de **12h00** au parc du château de charnoz.
- **Récompenses :** Seront primés les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes au scratch de chaque trail. Les lauréats doivent obligatoirement être présents à la cérémonie pour recevoir leur prix.

12. ASSURANCES ET DOPAGE

- **Responsabilité Civile :** L'organisation souscrit un contrat d'assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile et celle des concurrents du départ à l'arrivée.
- **Individuelle Accident :** Il est vivement recommandé aux participants non licenciés de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels liés à leur pratique.
- **Dopage :** L'utilisation de substances ou de procédés dopants est strictement interdite.

13. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La course évolue au sein d’espaces naturels sensibles. Les participants s'engagent à adopter un comportement éco-responsable (ne jeter aucun déchet, rester sur les sentiers balisés). Tout manquement ou jet de déchet en dehors des zones prévues entraînera des sanctions sportives immédiates pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

14. ANNULATION ET MODIFICATIONS EXCEPTIONNELLES

- **Du fait de l’organisateur :** La tenue de l’événement est liée à l’obtention des autorisations préfectorales. En cas d'annulation en amont par l'organisation, les coureurs inscrits seront intégralement remboursés, sans pouvoir prétendre à une autre indemnité. Néanmoins en cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l’association se réserve le droit d’annuler l’épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.
- **Modification des parcours / Météo :** L'organisation peut modifier les tracés ou stopper une épreuve à tout moment si les conditions climatiques menacent la sécurité des personnes. Les participants devront se conformer strictement aux ordres du staff. Le non-respect de ces consignes dégage de facto la responsabilité de l'organisateur.
- **Du fait du concurrent :** En cas d’absence ou d'annulation individuelle de la part du coureur, aucun remboursement ne sera effectué.

15. DROIT À L'IMAGE

Par sa participation, chaque concurrent cède ses droits à l'image à l'Association *«* Dans Le Sillage d'Hugo MOLLES *»* et l'autorise à utiliser les photos ou vidéos réalisées durant la journée pour les besoins de communication, de promotion et les bilans de la course, sur tous supports.

Annexe :
catégories d'âges FFA 2027 (qui précise les années de naissance exactes pour les catégories d’âge).

Annexe au Règlement Trail 2027 – La Charnozienne d'Hugo

Les Catégories d'âge 2027

(valable jusqu'au 31 août 2027, ces catégories changeront le 1er septembre 2027)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	MA	1992 et avant
Seniors	SE	1993 à 2004
U23 / Espoirs	ES	2005 à 2007
U20 / Juniors	JU	2008 et 2009
U18 / Cadets	CA	2010 et 2011
U16 / Minimes	MI	2012 et 2013
U14 / Benjamins	BE	2014 et 2015
U12 / Poussins	PO	2016 et 2017
Éveil Athlétique	EA	2018 à 2020
Baby Athlé	BB	2021 et après

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1992 - 1988
	M1	1987 - 1983
	M2	1982 - 1978
	M3	1977 - 1973
	M4	1972 - 1968
	M5	1967 - 1963
	M6	1962 - 1958
	M7	1957 - 1953
	M8	1952 - 1948
	M9	1947 - 1943
	M10	1942 et avant